

ÉLECTIONS COMME LIEU D'EXPRESSION DU CHOIX CITOYEN LIBRE

La conjonction des efforts Église et État pour des élections réussies

Anne-Marie
MUKWAYANZO
Mpundu,
Master en Relations
Internationales,
Secrétaire Exécutive
Provinciale (SEP) à
la Commission Élec-
torale Nationale In-
dépendante (CENI)
en RD Congo.
mukwayanzo.
mpundu@gmail.com

Introduction

De prime abord, l'on pourrait penser qu'il n'y a pas de liens entre les deux sous-thèmes. Et pourtant, l'analyse des parties prenantes d'une élection nous montre que le citoyen libre qui est le souverain primaire dans tout processus électoral se trouve être tout aussi bien sujet d'un État que d'une Église, de sorte que parler « Élections » implique de parler du citoyen, de l'Église et de l'État ; tous trois acteurs importants dans la réussite d'une élection.

Nous allons commencer par définir les principaux concepts qui interviennent dans notre thème. Ensuite, nous déterminerons le cadre juridico-social sur lequel se fondent les élections avant d'examiner le rôle et les attentes du citoyen dans un système électoral. Enfin, nous verrons comment, en tant que parties prenantes aux élections, l'Église et l'État peuvent collaborer pour des élections réussies.

I. Définition des concepts-clés

Au regard de l'intitulé de notre intervention, quatre concept-clés méritent d'être clairement définis afin d'en avoir tous le même entendement. Il s'agit des concepts suivants : élections, citoyen, église et état.

Élections

Le terme « *élection* » vient du verbe latin « *eligere* » qui signifie « *choisir* ». Dans son usage en politique, le terme « élection » désigne le moyen par lequel un peuple choisit, selon des critères fixés par une loi (la Constitution et la loi électorale), ses représentants qui vont se charger, en son nom et à sa place, de la gestion des affaires publiques.

En religion, le choix que Dieu fait de certaines personnes ou de certains peuples pour accomplir son œuvre du salut s'appelle aussi « Élection ». C'est ainsi qu'au sujet d'Israël, l'on parle du « peuple élu ». C'est également le cas d'Abraham, de Moïse, et de bien d'autres encore choisis par Dieu pour guider son peuple.

Citoyen

Dans l'Antiquité gréco-romaine, le terme « citoyen », qui renferme le mot « cité », désigne toute personne qui, par son hérédité, sa fortune ou son mérite, possédait des droits rendant possible son accession à des fonctions publiques.

Un citoyen est un membre natif ou naturalisé d'un État ou d'une nation qui doit allégeance à son gouvernement et qui a droit à sa protection.

En politique, par citoyen, on entend une personne majeure qui dispose du droit de vote et possède les droits et les devoirs liés à sa nationalité.

Église

Du latin « *ecclesia* », le terme Église signifie « l'appelé » du monde des hommes. L'Église est donc la communauté de ceux qui croient et qui aiment, en mettant toute leur confiance dans le Seigneur et en marchant à travers le temps vers le royaume de Dieu.

D'après TROYAT, l'église est une communauté structurée de personnes œuvrant pour l'évangélisation de la parole divine et le salut sur la terre, cela dans la paix, l'entente et la concorde entre les peuples¹.

Selon Durkheim, l'église est un système solidaire de croyance et de pratique relative à des choses sacrées².

Selon Lalande, l'église est une institution sociale caractérisée par l'existence d'une communauté d'individus unis³.

État

Selon l'encyclopédie Encarta, un État est une « communauté soumise à un gouvernement et à des lois communes au sein d'une nation »⁴.

Selon Hans Kelsen (1881-1973), juriste austro-américain, « l'État, comme toute formation sociale, est essentiellement un **cadre normatif**, soit un **système des règles étayées à partir d'une norme fondamentale**

1 TROYAT, *Larousse lexique*, Paris, Librairie Larousse, 1970, p. 608.

2 DURKHEIM cité par M. PETIT, *Le phénomène religieux*, Paris, Bloud et Gay, 1966, p. 16.

3 LALANDE, cité par M. PETIT, *Idem*, p. 17.

4 Microsoft Encarta 2009, Dico.

constitution première qu'il faut supposer juridiquement valable à titre d'hypothèse de base du système »⁵.

Si la politique se définit comme l'ensemble des pratiques, faits, institutions et déterminations du gouvernement d'un État ou d'une société⁶ ou comme la manière d'exercer l'autorité dans un État ou dans une société, alors l'État passe pour le cadre moderne, par excellence, d'exercice du pouvoir politique.

En effet, les quatre concepts définis ci-haut sont les principes fondamentaux de la société. La société par le biais du contrat social (allégeance et protection) appelle ses citoyens à renoncer à une partie de leur liberté pour le respect des lois qui promeuvent l'harmonie et le bon fonctionnement au quotidien. Certes l'élection est un indicateur du respect des droits de l'homme, elle peut aussi être génératrice d'un système dictatorial. Exemple : la manière dont nos chefs coutumiers sont coptés (rien qu'une poignée de personnes qui votent), les pays qui vivent dans la monarchie, royauté...

Cependant, les élections se doivent d'être inclusives (inclusion sociale) et représentatives.

II. Démocratie comme cadre juridico-social de l'organisation des élections

Par cadre juridico-social des élections, nous entendons le cadre dans lequel les élections trouvent leur fondement.

C'est un cadre juridique d'abord parce que dans tout État, les élections sont définies par des lois ; et la première d'entre elles, c'est la Constitution. C'est ainsi qu'en RD Congo, par exemple, la Constitution en son article 5 et la loi électorale dans son article 4 donnent le pouvoir de voter à tout Congolais et à toute Congolaise majeurs (âgés de 18 ans et plus).

Mais quel type d'État accorde ce pouvoir aux citoyens ? C'est l'État démocratique parce qu'il a pour vocation de promouvoir des valeurs telles que l'égalité, la participation, la liberté et la justice dans la société.

Les élections sont l'institution centrale des gouvernements représentatifs démocratiques. Pourquoi ? Parce que, dans une démocratie, l'autorité du gouvernement découle uniquement du consentement des gouvernés. Le principal mécanisme pour traduire ce consentement en autorité gouvernementale est la tenue d'élections libres et transparentes.

Il convient de préciser que si toutes les démocraties organisent des élections, toutes les élections ne sont pas nécessairement démocratiques. Les dictatures et les gouvernements de partis uniques organisent

5 H. KELSEN, cité par J. DABIN, *L'État ou le politique*, Paris, Ed. Sociale, 1971, p. 170.

6 Djelo OPENGE, *Cours de Droit constitutionnel et institutions Publiques*, inédit, G1 Droit, UNIKIN, 1999, p. 36.

également des élections pour donner à leur pouvoir un semblant de légitimité. Dans ce genre d'élections, il ne peut y avoir qu'un seul candidat ou une liste unique de candidats, sans choix alternatif. De telles élections peuvent offrir plusieurs candidats pour chaque poste, mais par l'intimidation ou la fraude, seuls les candidats soutenus par le gouvernement sont élus. D'autres élections peuvent offrir de véritables choix – mais seulement au sein du parti au pouvoir. Ce ne sont pas des élections démocratiques. En effet, dès lors que les élections sont l'objet des manigances ou tricheries de la part du pouvoir en place, l'expression du choix citoyen libre ne peut pas être respectée.

Que sont des élections démocratiques ?

Jeane Jordan Kirkpatrick (1926-2006), universitaire et ancienne ambassadrice américaine auprès des Nations Unies, a proposé une définition géniale : *Des élections démocratiques ne sont pas simplement symboliques ... Ce sont des élections **compétitives, périodiques, inclusives et déterminantes**, par lesquelles les principaux décideurs gouvernementaux sont élus par des citoyens qui ont toute la liberté de critiquer le gouvernement, de publier leurs critiques et de présenter des alternatives.* Le cas des dernières élections au Burkina-Faso peut être cité comme modèle d'expression du choix citoyen libre.

Examinons la définition proposée par Kirkpatrick

Les élections démocratiques sont **compétitives**. Les partis et les candidats de l'opposition doivent bénéficier de la liberté d'expression, de réunion et de mouvement nécessaires pour exprimer ouvertement leurs critiques du gouvernement et proposer des politiques et des candidats alternatifs aux électeurs. Ainsi, des élections dans lesquelles l'opposition est interdite d'accès aux ondes, harcelée lors de ses rassemblements ou dont les journaux sont censurés, ne sont pas démocratiques. Certes, le parti au pouvoir peut jouir d'avantages liés à l'exercice du pouvoir, mais les règles et le déroulement de la compétition électorale doivent être équitables pour tous.

Les élections démocratiques sont **périodiques**. Les démocraties n'élisent pas de dictateurs ou de présidents à vie. Les élus sont responsables devant le peuple, et ils doivent revenir devant les électeurs, à des intervalles réguliers afin d'obtenir le renouvellement de leurs mandats. Cela signifie que, dans une démocratie, les responsables doivent accepter le risque d'être démis de leurs fonctions. La seule exception peut concerner les juges qui peuvent être nommés à vie et révoqués seulement pour des inconduites graves, afin de les soustraire à la pression populaire et les aider à garder leur impartialité.

Les élections démocratiques sont **inclusives**. La définition de citoyen et d'électeur doit être assez large pour inclure la plus grande partie de la population adulte. Un gouvernement élu par un petit groupe de privilégiés n'est pas démocratique – quand bien même son fonctionnement interne apparaîtrait parfaitement démocratique. L'un des grands drames de la démocratie à travers l'histoire a été la lutte des groupes exclus – que ce soit les minorités raciales, ethniques ou religieuses, ou encore les femmes – pour gagner la pleine citoyenneté, et avec elle, le droit de vote et d'exercer des fonctions publiques.

Les élections démocratiques sont **déterminantes**. Elles déterminent qui dirige le gouvernement. Sous l'égide des lois et de la constitution du pays, les représentants élus au suffrage populaire détiennent la réalité du pouvoir. Ils ne sont pas de simples figurants ou des dirigeants symboliques.

Enfin, les élections démocratiques ne se limitent pas à sélectionner des candidats. Les électeurs peuvent également être appelés à se prononcer sur des questions politiques directement par le biais de référendums et d'initiatives soumises au vote.

Élections dans un système de démocratie représentative : une démission de la conscience politique selon Samuel MOLEAUD⁷

Voter en démocratie représentative libérale...

De nos jours, voter en démocratie représentative d'inspiration néolibérale revient à vider le vase républicain de sa substance [...] Aujourd'hui, l'on considère que le vote est l'exercice le plus fort de la démocratie. Alors, on vote pour celui qu'on veut au premier tour, puis pour le moins pire au second tour. Voilà qui montre bien que le pouvoir de l'individu se trouve bien ailleurs puisque le sens du vote est complètement vicié. Celui qui remporte les élections est le parti qui aura investi le plus d'argent dans sa campagne de communication en forme d'échantillons de séduction à vendre [...]

Les dissensions idéologiques qui partagent les Hommes de pouvoir ne sont que l'écran de fumée qui cache le gouvernement économique et oligarchique du monde, de telle manière que les ploutocrates qui dirigent financent leurs amis pour qu'ils soient leurs vassaux, au pouvoir politique. [...] Donc dominer, écraser les plus faibles en politique, manipuler les foules, jouer au théâtre de la séduction, cacher les réalités [...] Pire, même avec seulement 20% de participation au vote, donc moins de dix millions d'électeurs, les nouveaux responsables politiques se diraient toujours légitimement élus devant le peuple [...] Le citoyen qui dépose un suffrage dans l'urne a le sentiment d'avoir

7 Nous tirons ces réflexions du blog de Samuel Moleaud, <http://sam-articles.over-blog.com>, article publié le 28 mars 2011. Consulté le 2 juin 2016 à 15h00.

exercé sa citoyenneté, dans un élan de pensée conforme, là où il contribue à la reproduction institutionnalisée d'élites arrogantes, quasi-autoritaires et opportunistes dont l'avidité du pouvoir rémunéré leur a fait perdre toute notion d'humanisme et d'intérêt général.

Cette analyse critique quelque peu négative de Samuel Moleaud sur cette expression citoyenne du vote montre qu'il ne suffit pas seulement de poser le geste de mettre un papier dans l'urne pour avoir la satisfaction d'avoir participé au choix des dirigeants mais il faut qu'il y ait un environnement sain qui mette l'individu au centre des préoccupations.

Nous pensons avec Jeane Kirk Patrick que pour que les élections soient le lieu du choix citoyen libre, il faut qu'il y ait une éthique démocratique et une vraie opposition loyale.

Les démocraties prospèrent grâce à la transparence et à la responsabilité, avec une exception très importante : l'acte de voter lui-même. Pour voter librement et à l'abri de toute intimidation, les électeurs, dans une démocratie, doivent être autorisés à voter dans le secret. En même temps, la protection de l'urne et le décompte total des voix doivent se dérouler dans la plus grande transparence possible, afin que les citoyens soient convaincus que les résultats sont exacts et que le gouvernement s'appuie, en effet, sur leur « consentement ».

L'un des concepts les plus difficiles à admettre pour certains, en particulier dans les pays où la transition du pouvoir a toujours eu lieu à la pointe du fusil, est celui de « l'opposition loyale ». Cette idée est cependant vitale. Cela signifie, en substance, que toutes les parties dans une démocratie partagent un engagement commun pour ses valeurs fondamentales. Les concurrents politiques ne sont pas obligés de s'apprécier, mais ils doivent se tolérer les uns les autres et reconnaître que chacun a un rôle légitime et important à jouer. En outre, les règles fondamentales de la société doivent encourager la tolérance et le civisme dans le débat public.

Lorsqu'une élection est terminée, les perdants acceptent le jugement des électeurs. Si le parti au pouvoir perd, il rend le pouvoir pacifiquement. Peu importe qui gagne, les deux parties conviennent de coopérer pour résoudre les problèmes communs de la société. Les perdants passent maintenant dans l'opposition politique, et savent qu'ils ne perdront pas leur vie ou n'iront pas en prison. Au contraire, l'opposition, qu'il s'agisse d'un ou de plusieurs partis, peut continuer à participer à la vie publique avec la reconnaissance que son rôle est essentiel dans toute démocratie digne de ce nom. Elle est loyale non pas aux politiques spécifiques du gouvernement, mais à la légitimité fondamentale de l'État et au processus démocratique.

À la prochaine élection, les partis d'opposition auront de nouveau la possibilité de concourir pour le pouvoir. En outre, une société pluraliste, dans laquelle la portée du gouvernement est limitée, tend à offrir à ceux qui ont perdu les élections des alternatives en dehors du gouvernement pour servir le public. Ceux-ci peuvent choisir de continuer en tant que parti d'opposition, comme ils peuvent également décider de participer à un processus politique plus large et au débat public à travers l'écriture, l'enseignement ou en rejoignant un des nombreux organismes privés qui s'occupent des questions de politiques publiques. Après tout, les élections démocratiques ne sont pas une lutte pour la survie mais une compétition pour servir⁸.

III. Conjonction État-Église

Pour que l'expression du choix citoyen libre soit entendue, il faut mettre en place un mécanisme qui maintiendra le régime à l'écoute de son peuple qu'il est supposé protéger.

Par vocation, la finalité des élections ne se limite pas à produire les dirigeants mais aussi à offrir aux citoyens et citoyennes du pays une vie paisible mettant l'individu au centre des préoccupations de l'État.

L'objectif visé est la promotion du bien-être social des citoyens, l'harmonie et la cohésion de la société.

L'Église dans l'exercice de sa mission prophétique qui consiste à annoncer les valeurs du Royaume de Dieu, à dénoncer les antivaleurs et à poser des actes qui construisent le Règne de Dieu, contribue à l'établissement du progrès collectif, de la démocratie et du respect des droits de l'homme. L'État, de son côté, est le garant de la sécurité de son peuple. Il doit cependant travailler en synergie avec l'Église en vue de combattre les antivaleurs qui rongent la démocratie.

L'Église, en tant que garante de valeurs morales, pourra aider l'État à renforcer les lois et les mesures de sécurité pour conduire le peuple à des élections réussies qui se caractérisent par la liberté du citoyen, des candidats, la transparence avant, pendant et après les élections.

Conjointement avec les institutions étatiques concernées par les élections, l'Église pourra s'engager dans un travail d'éducation civique et électorale de la population, une véritable conscientisation-sensibilisation du souverain primaire sur ses responsabilités, ses droits et devoirs en matière du choix des dirigeants par voie électorale.

Le cas de la RD Congo mérite d'être mis en exergue pour confirmer cet apport important de l'Église en appui aux efforts de l'État.

8 Ces réflexions sont essentiellement tirées du site de l'USAID, <https://www.usaid.gov>

Le processus électoral en RD Congo et l'accompagnement de l'Église⁹

Depuis le lancement du processus de démocratisation le 24 avril 1990, l'accompagnement de l'Église dans la conscientisation des dirigeants et autres acteurs politiques sur la gestion de l'appareil de l'État est manifeste. Aux yeux du peuple notamment, cet engagement a constitué un soutien fort dans sa détermination d'aboutir pacifiquement au changement par le choix de ses dirigeants et le contrôle de ses nombreuses richesses à travers un régime politique où la souveraineté est exercée par le peuple.

Face au nouveau contexte, l'Église a œuvré pour l'aboutissement du processus électoral à travers les élections historiques reconnues comme justes, libres, démocratiques et transparentes. En outre, consciente des dures conditions de vie et de travail des populations, l'Église a décidé de s'investir davantage pour répondre aux nécessités pré-électorales et aux perspectives d'avenir.

En outre, dans le souci d'accompagner le processus électoral, l'Église a décidé d'organiser une série d'actions mobilisatrices. Et, en tant que partie prenante et garante de l'Accord Global et Inclusif (AGI) également, elle devait veiller à sa mise en œuvre effective.

Des actions mobilisatrices

En prévision du lancement officiel de la campagne pour les élections, l'Église a amorcé la sensibilisation de la population à travers ses fidèles afin qu'ils s'imprègnent des enjeux et contours de l'expression du suffrage.

Il s'agissait essentiellement de :

- La publication et la diffusion des supports didactiques tels que les ouvrages, les dépliants à l'intention des animateurs civiques et électoraux dans le but notamment d'appuyer leurs enseignements et prises de position ;
- la vulgarisation des expériences en matière d'éducation civique à travers tout le pays pour une participation effective et massive des citoyens au référendum constitutionnel et aux élections proprement dites ;
- l'organisation et la tenue des cycles de conférences, colloques et autres sessions de formation en rapport avec tout le processus démocratique ;
- la formation des observateurs et médiateurs des conflits électoraux ;
- la formation des témoins électoraux ;
- la formation des leaders politiques chrétiens.

⁹ Cf. Jimmy MUNGALA, *Le rôle de l'Église dans le processus de démocratisation en RDC (1990-2006). Nécessité et perspectives*, FETA, 2009.

Dans le cadre de la préparation immédiate de la population aux élections, il a été mis sur pied un projet de formation en marge du grand programme supervisé par la Coordination des actions pour la réussite de la transition de l'Église catholique (CARTEC). L'union faisant la force et pour faire d'une pierre deux coups, toutes les confessions religieuses conclurent le 29 juillet 2004 un protocole d'accord pour une collaboration franche et étroite à l'éducation civique et électorale autour d'un programme commun dit « le projet CARTEC » :

Conscients du rôle qui est le nôtre, nous, Chefs de Confessions religieuses présentes en RD Congo, organisés en plate-forme de dialogue interreligieux au niveau tant national, provincial que local, forts de l'expérience que nous avons des actions conjuguées ensemble lors des semaines de prière pour l'unité et le dialogue interreligieux ainsi que lors des grands enjeux de la Nation congolaise tels que la Conférence Nationale, le Dialogue inter congolais, nous nous engageons, par cette déclaration écrite, au nom de la foi, à collaborer pour assurer l'éducation civique et électorale à la population congolaise afin de l'aider à s'approprier la Transition pour la réussite des élections et à instaurer un État de droit pour sauver le pays de la situation chaotique et lui ouvrir le chemin du développement¹⁰.

Après cette signature du protocole d'accord, le projet CARTEC a été adopté comme programme commun de toutes les confessions religieuses en vue d'assurer l'éducation civique et électorale aux populations congolaises pendant la transition via les commissions « Justice et Paix » de chaque confession religieuse partie prenante dudit protocole.

Cette initiative des confessions religieuses traduisait leur engagement sociopolitique de soutenir le processus en cours par des actions communes pour l'établissement d'un État de droit démocratique et respectueux des droits et libertés du citoyen en RD Congo. Et, pour ce faire, il a fallu de la détermination pour transformer les longues et pénibles douleurs en un atout pour l'ensemble de la communauté. Les étapes du déroulement du processus électoral ci-après en témoignent.

L'apport de l'Église ne se limitera pas seulement au niveau de la formation des électeurs mais aussi elle contribuera à former les candidats futurs dirigeants à un style de leadership démocratique fondée sur les valeurs de service humble, d'écoute empathique des besoins du peuple et de collaboration dans un esprit de travail en équipe.

10 Voir le Partenariat des Confessions religieuses de la RD Congo : Protocole d'accord signé le 29 juillet 2004 par : Messieurs Laurent MONSENGWO Pasinya (Église Catholique), Pierre MARINI Bodho (Église Protestante), Simon NZINGA Maluka (Églises Indépendantes), Prof. Théodore FUMUNZANZA GIMUANGA (Église Orthodoxe), Imam Abdallah MANGALA (Communauté Islamique) Bishop Albert KANKIENZA Mwana Mbo (Églises de Réveil), www.cenco.cd

Au-delà de sa contribution pour la formation du peuple (les électeurs et les candidats) à la culture démocratique dont les élections ne sont qu'une expression, l'Église peut aussi s'impliquer dans l'appropriation du processus électoral par le peuple lui-même. Ici, nous pensons particulièrement à la possibilité qui n'est pas à exclure que l'Église puisse mettre à la disposition du pays ses infrastructures matérielles pour libérer le pays de la dépendance de l'extérieur.

Nous voulons ici évoquer l'épineux problème du financement des élections. À l'heure actuelle, les élections semblent être devenues une sorte de business où certaines personnes ou institutions cherchent à gagner le plus d'argent possible pour elles-mêmes. Aussi constatons-nous que les budgets élaborés pour la tenue des élections, dans ce contexte des « élections-affaires-commerciales », donnent des sommes exorbitantes. L'Église peut aider la population à s'approprier le financement des élections et la fabrication du matériel électoral avec les moyens locaux. L'organisation d'une collecte de fonds pour l'organisation des élections dans le cadre de l'Église pourrait être une action à envisager pour que les élections deviennent une affaire du peuple congolais lui-même et cessent de dépendre du bon vouloir des bailleurs ou des « partenaires » extérieurs.

La contribution de l'Église devra s'étendre au contrôle du déroulement des élections en formant des témoins crédibles. L'Église pourra avoir ainsi la possibilité de connaître les vrais résultats des élections et éventuellement de les brandir au cas où des « irrégularités graves et tricheries » surviendraient.

Dans sa mission prophétique, l'Église peut constituer un véritable contre-pouvoir dans un système où la démocratie n'est que de façade.

Conclusion

L'expérience historique des élections en Afrique Subsaharienne montre, à plusieurs égards, que l'expression du choix citoyen libre n'est pas toujours respectée. Bien au contraire, elle est souvent purement et simplement ignorée. L'État censé garantir le respect de cette expression du choix citoyen libre est souvent défaillant et n'assume pas son rôle à la satisfaction des citoyens. Dans ce contexte, l'Église, qui a une mission prophétique, devrait, comme les prophètes dans l'histoire du peuple élu, jouer son rôle avec courage et détermination, dans le respect des lois du pays, pour toujours établir la vérité des urnes et faire triompher cette vérité en toute objectivité et par des moyens pacifiques, non-violents. ■